



Projet de réhabilitation environnementale et paysagère

Bourg et Hameau de Jonchères





Projet de réhabilitation environnementale et paysagère

1. Contexte : la commune de Blanot
2. Génèse du projet
3. Objectifs et descriptif du projet
4. Les aides et financeurs – plan de financement
5. La vie du projet

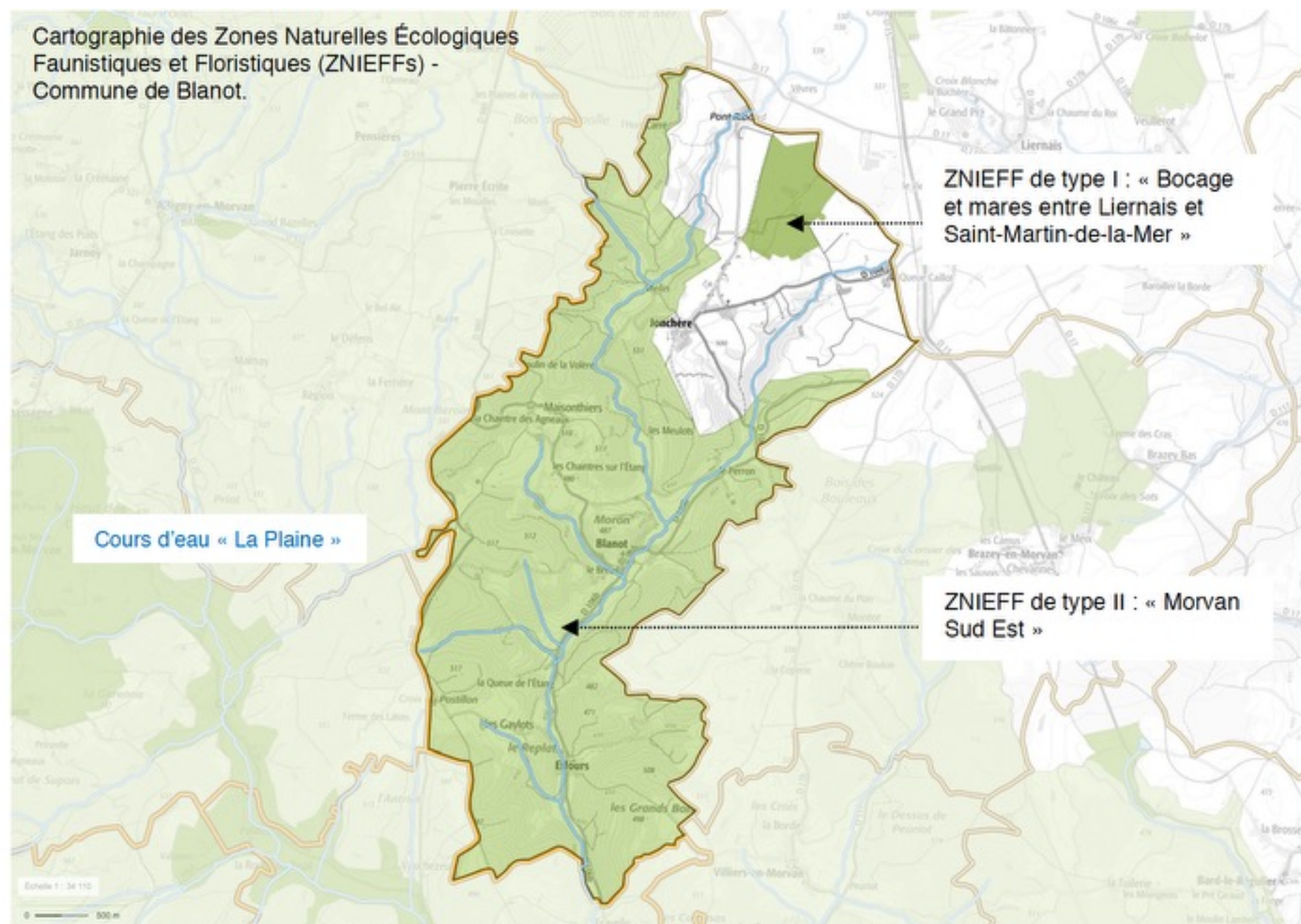


1. La commune de Blanot



- ✓ 126 habitants, 3 hameaux
- ✓ Située dans le Morvan, sur le territoire du PNR
- ✓ Paysage agricole, de bocage, ponctué de chênes.
Socle granitique. Implantation du village en fond de vallon
la Plaine, cours d'eau qui traverse la commune
- ✓ Zone paysagère sensible, identifiée dans le plan du PNR :
 - fermeture des espaces par enfrichement
 - fermeture des fonds humides de vallons
 - plantations de résineux
 - > menace pour la biodiversité, la qualité et la diversité des milieux.

**Cartographie des Zones Naturelles Écologiques
Faunistiques et Floristiques (ZNIEFFs) -
Commune de Blanot.**



Source des données cartographiques : Géoportail – Conception de la carte : CAUE21

2. Genèse du projet

En 2020, le Conseil municipal précédent avait déjà envisagé des aménagements, dont les objectifs étaient :

- ✓ Sécurisation routière
- ✓ Embellissement de la traversée du village
- ✓ Aménagement des espaces publics du centre-bourg uniquement



Les missions du CAUE

21

Côte-d'Or

c|a.u.e

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

conseiller
architecture
former
environnement
informer
paysage **urbanisme**
sensibiliser

Accompagner les collectivités

Civry-en-Montagne

LE CAUE VOUS ACCOMPAGNE

UNE DÉMARCHE PROGRESSIVE ET ADAPTÉE À CHAQUE PROJET

Dès que le projet le nécessite, les compétences du CAUE, en architecture, urbanisme ou paysage, sont mobilisées transversalement.

CAUE

sensibilisation et actions en amont

- documentation / information
- rdv techniques / visites
- concertation
- formation des élus

rencontre sur site

- écoute et premiers échanges
- transmission d'un relevé de décisions pour :
 - . préciser le contexte et l'accompagnement
 - . confirmer la mobilisation des compétences
 - . définir les échéances et le calendrier

remise d'une note d'orientations

- état des lieux
- pré-diagnostic
- définition des enjeux
- orientations d'aménagements, d'approche des coûts
- références de projets réalisés
- information sur les démarches (administratives, procédures, concertations, subventions...)

présentation en conseil municipal

- échanger sur les orientations
- présentation des compétences attendues et pertinence de faire appel aux professionnels (paysagiste-concepteur...)
- rappel des démarches à suivre :
 - . étude de faisabilité
 - . et/ou maîtrise d'œuvre

accompagnement de la procédure

- lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre :
 - . élaboration du cahier des charges (éléments techniques)
 - . aide à l'analyse des candidatures/offres
 - . visite d'aménagements d'espaces publics similaires

sensibilisation

- retours d'expérience
- alimentation de l'Observatoire des CAUE
- documentation, visites...

Projet

émergence
du projet
et
des attentes

validation d'une
démarche de projet

consultation
de maîtrise d'œuvre

études

travaux

projet réalisé

BLANOT – REHABILITATION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE DU CENTRE-BOURG ET DU HAMEAU DE JONCHERE

Un projet initié dès 2020 - Accompagné par le CAUE et le PNR du Morvan

Conseils espaces publics

Visite sur site

Rencontre des élus

Rédaction d'une note : identification des enjeux et proposition de renaturation de certains espaces + références

Avril 2020 – Décembre 2020

Accompagnement financements

Prise de contacts partenaires potentiels

Échange Région / Dispositif ENOR

Rédaction avec le PNR d'une note pour le dépôt du dossier de subvention

Février 2021

Aide à la consultation

mission de MOE

Validation d'un périmètre et d'un budget

Rédaction d'un cahier des charges

Aide à l'analyse des offres

Mai - Juillet 2021

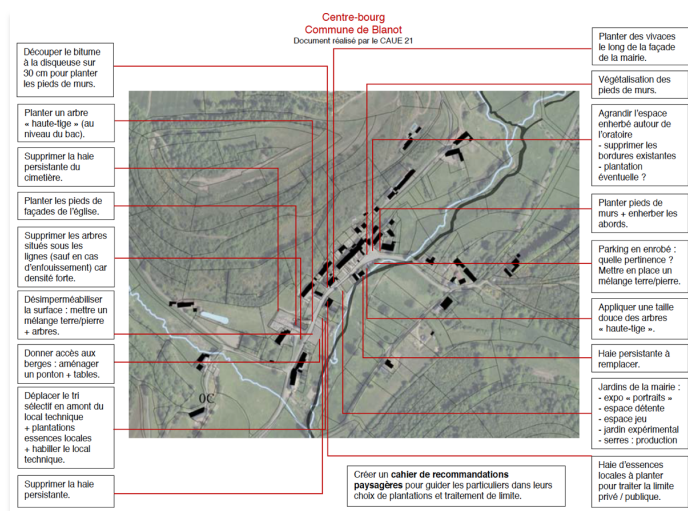
Visite « retour d'expérience »

Demi-journée de formation

A destination élus et techniciens

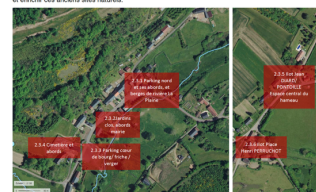
Partenariat CAUE / CDA

15 mai 2025



Créer un **cahier de recommandations paysagères** pour guider les particuliers dans leurs choix de plantations et traitement de limite.

Le pré-diagnostic du CAUE a identifié plusieurs espaces à enjeux. Le projet consiste à remettre en état et encadrer ces anciens sites naturels.



Carte des sites à enjeux. Source des données cartographiques : Géoportail. Conception de la carte : CAUE 21.

COMMUNE DE BLANOT (21 430) Projet de réhabilitation environnementale et paysagère du centre-bourg, cœur de village et centre du hameau de Jonchères

Réinstaller - Mettre en valeur - Préserver la biodiversité locale de Blanot (21) commune au sein du Parc Naturel Régional du Morvan

Réaménager les espaces « cœur de village » pour un respect de la Nature et un bien être des habitants et visiteurs face à un changement climatique ressenti

Informier, sensibiliser la population, les enfants et les visiteurs à la nécessaire préservation de notre biodiversité locale et notre ressource eau



Document d'approche préalable établi exclusivement pour une aide à la décision dans le cadre de la mission de conseil impartie aux CAUE par la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977.

Document réalisé par le CAUE avec la commune de Blanot (21430) et le Parc Naturel Régional du Morvan

Mission de MOE

Paysagiste concepteur : Atelier du bocage

Botaniste : Alain Desbrosses

Diagnostic et conception des espaces

Juillet 2021 – Juin 2022

Travaux / Pédagogie

Avec Silène, Graines du Morvan

+ pépinière et scierie locales

Pédagogie auprès des habitants

Formation de l'employé communal

2022 - 2025

Concertation population

Travail avec les associations : inventaires

Ateliers avec les habitants

Herbier communal

Centre-bourg
Commune de Blanot
Document réalisé par le CAUE 21

Découper le bitume à la disqueuse sur 30 cm pour planter les pieds de murs.

Planter un arbre « haute-tige » (au niveau du bac).

Supprimer la haie persistante du cimetière.

Planter les pieds de façades de l'église.

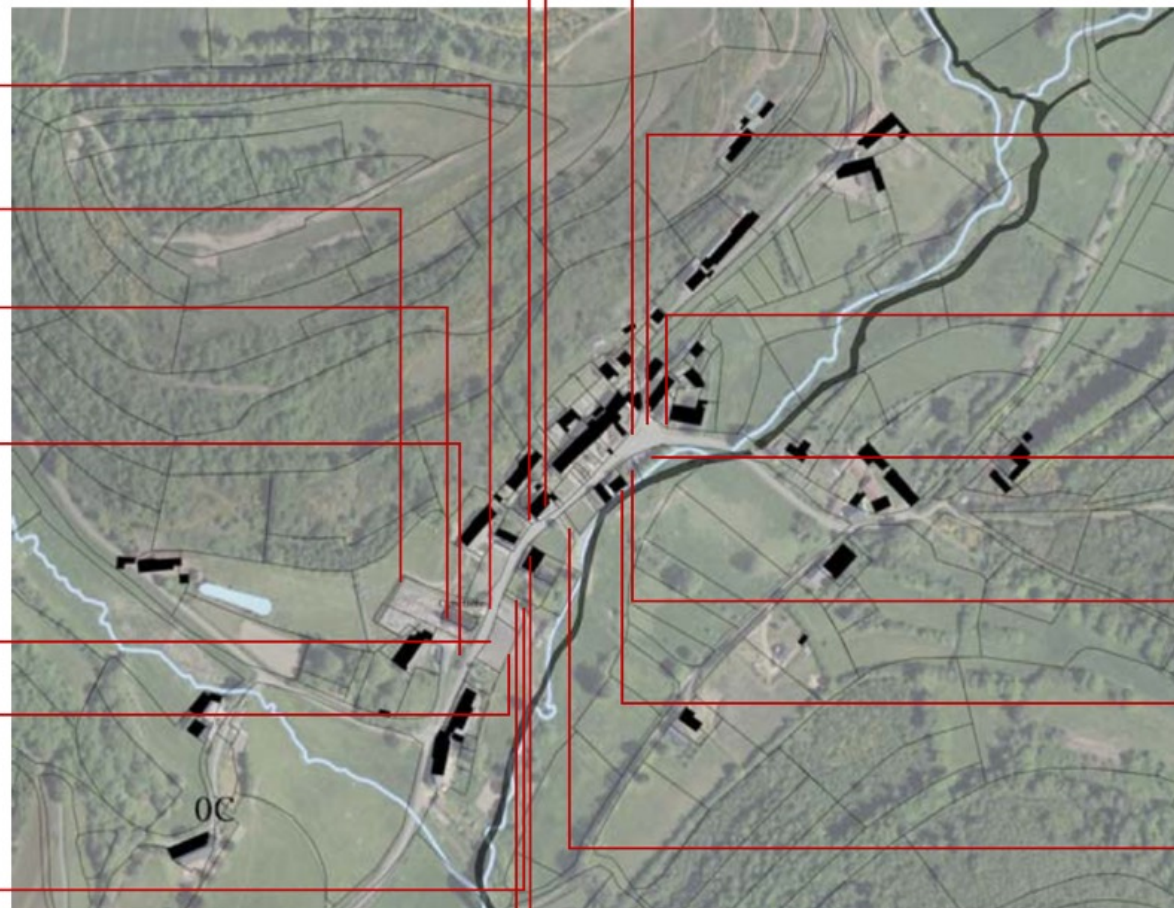
Supprimer les arbres situés sous les lignes (sauf en cas d'enfouissement) car densité forte.

Désimperméabiliser la surface : mettre un mélange terre/pierre + arbres.

Donner accès aux berges : aménager un ponton + tables.

Déplacer le tri sélectif en amont du local technique + plantations essences locales + habiller le local technique.

Supprimer la haie persistante.



Planter des vivaces le long de la façade de la mairie.

Végétalisation des pieds de murs.

Agrandir l'espace enherbé autour de l'oratoire
- supprimer les bordures existantes
- plantation éventuelle ?

Planter pieds de murs + enherber les abords.

Parking en enrobé : quelle pertinence ?
Mettre en place un mélange terre/pierre.

Appliquer une taille douce des arbres « haute-tige ».

Haie persistante à remplacer.

Jardins de la mairie :
- expo « portraits »
- espace détente
- espace jeu
- jardin expérimental
- serres : production

Haie d'essences locales à planter pour traiter la limite privé / publique.

Créer un **cahier de recommandations paysagères** pour guider les particuliers dans leurs choix de plantations et traitement de limite.



Espace planté en pied de façade de la mairie à partir de la palette végétale proposée ci-dessus.

Végétalisation du pied de mur de l'entrée de la mairie en empruntant des éléments de cette composition végétale. Ex : *Euphorbia characia*.



Références d'aménagement et de végétalisation en pied de façade - commune de Mont-Saint-Jean (21) – Agence JDM, paysagistes concepteurs.



Plantation d'échinacées en pied de mur.



A gauche, référence de végétalisation en pied de façade : commune de Saint-Seine-l'Abbaye (21), végétalisation des frontages par les habitants



A droite, référence d'aménagement d'un parvis béton traversant - commune Le Rouget (15), Atelier Simon Treyssou, paysagistes concepteurs.

Note d'orientations CAUE

Extraits de conseils et références



Cheminements surélevés - Jardin du musée Oberlin, Waldersbach (67) - Atelier de Paysage Bruel Delmar, paysagistes concepteurs.



Cours d'école - jardin de Manassas Park (Etats-Unis) - O'Shea Wilson Steworks Studio.



Références d'espaces permettant le stationnement traité en mélange terre-pierre :



Parking en mélange terre-pierre du Gymnase de Longvic (21).



Parking en mélange terre-pierre, parking du parc du MuséeParc d'Alsia (21).



2. Genèse du projet

La nouvelle équipe décide fin 2020 de reprendre le projet mais en lui donnant une autre dimension.





3. Objectifs du projet

Définis par la nouvelle équipe municipale pour guider le projet:

- ✓ **Environnemental, lié à la biodiversité**
étendre la biodiversité locale du Morvan : préserver, réinstaller, mettre en valeur
- ✓ **Paysager**
embellir par le fleurissement et aménager les espaces publics
- ✓ **Pédagogique et participatif :**
informer et sensibiliser adultes et enfants à la nécessaire préservation de la biodiversité et de la ressource en eau. Faire participer les habitants tout au long du projet
- ✓ **Adaptation au changements climatiques**
- ✓ **Préservation du patrimoine du Morvan**
mettre en valeur et préserver le patrimoine du village
- ✓ **Economique**
faire travailler artisans et entreprises du secteur

BLANOT – REHABILITATION ENVIRONNEMENTALE ET PAYSAGERE DU CENTRE-BOURG ET DU HAMEAU DE JONCHERE

Un projet initié dès 2020 - Accompagné par le CAUE et le PNR du Morvan

Conseils espaces publics

Visite sur site

Rencontre des élus

Rédaction d'une note : identification des enjeux et proposition de renaturation de certains espaces + références

Avril 2020 – Décembre 2020

Accompagnement financements

Prise de contacts partenaires potentiels

Échange Région / Dispositif ENOR

Rédaction avec le PNR d'une note pour le dépôt du dossier de subvention

Février 2021

Aide à la consultation

mission de MOE

Validation d'un périmètre et d'un budget

Rédaction d'un cahier des charges

Aide à l'analyse des offres

Mai - Juillet 2021

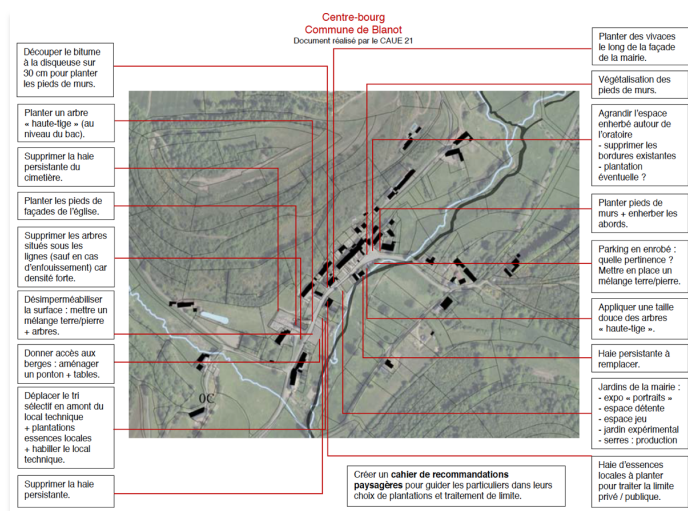
Visite « retour d'expérience »

Demi-journée de formation

A destination élus et techniciens

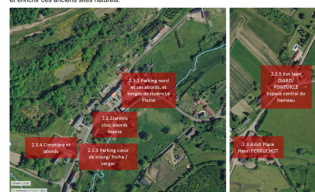
Partenariat CAUE / CDA

15 mai 2025



Créer un **cahier de recommandations paysagères** pour guider les particuliers dans leurs choix de plantations et traitement de limite.

Le pré-diagnostic du CAUE a identifié plusieurs espaces à enjeux. Le projet consiste à remettre en état et encadrer ces anciens sites naturels.



Carte des sites à enjeux. Source des données cartographiques : Géoportail. Conception de la carte : CAUE 21.

COMMUNE DE BLANOT (21 430) Projet de réhabilitation environnementale et paysagère du centre-bourg, cœur de village et centre du hameau de Jonchères

Réinstaller - Mettre en valeur - Préserver la biodiversité locale de Blanot (21) commune au sein du Parc Naturel Régional du Morvan

Réaménager les espaces « cœur de village » pour un respect de la Nature et un bien être des habitants et visiteurs face à un changement climatique ressenti

Informier, sensibiliser la population, les enfants et les visiteurs à la nécessaire préservation de notre biodiversité locale et notre ressource eau



Document d'approche préalable établi exclusivement pour une aide à la décision dans le cadre de la mission de conseil impartie aux CAUE par la loi sur l'Architecture du 3 janvier 1977.

Document réalisé par le CAUE avec la commune de Blanot (21430) et le Parc Naturel Régional du Morvan

Mission de MOE

Paysagiste concepteur : Atelier du bocage

Botaniste : Alain Desbrosses

Diagnostic et conception des espaces

Juillet 2021 – Juin 2022

Travaux / Pédagogie

Avec Silène, Graines du Morvan

+ pépinière et scierie locales

Pédagogie auprès des habitants

Formation de l'employé communal

2022 - 2025

Concertation population

Travail avec les associations : inventaires

Ateliers avec les habitants

Herbier communal

Centre-bourg de Blanot

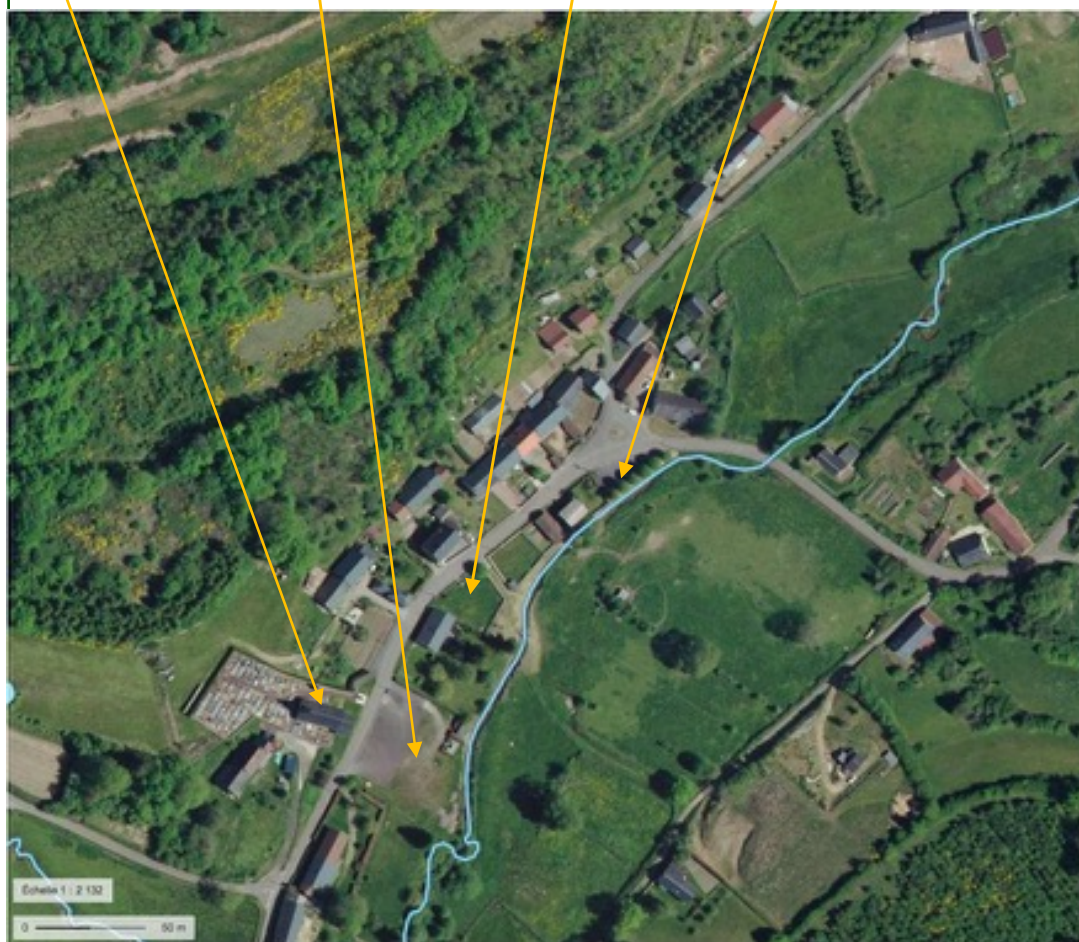
Sites concernés par le projet

2.3.4 Cimetière et
abords

2.3.3 Parking cœur de
bourg/ friche

2.3.2 Jardins clos,
abords mairie

2.3.1 Parking nord
et ses abords, et
berges de rivière La
Plaine



Hameau de Jonchères

Sites concernés par le projet

2.3.5 Ilot Jean
DIARD/
PONTOILLE Espace
central du hameau

2.3.6 Ilot Place
Henri PERRUCHOT





Objectif environnemental lié à la biodiversité locale

Le constat



✓ Une biodiversité locale faune/flore bien présente dans la rivière et sur la rive gauche de La Plaine (inventaire réalisé par l'ingénieur écologue). Des espèces remarquable et protégées: castor, agrion bleu (libellule), rainette, chabot, cuivré écarlate.....

✓ Prairies humides



✓ Zone ZNIEFF type II « Morvan Sud Est » sur le Bourg

✓ Des espaces naturels pauvres ou artificialisés sur la rive droite de la Plaine.



Objectif environnemental lié à la biodiversité locale

Actions



Réinstaller la biodiversité locale= patrimoine naturel du Morvan, sur la rive droite

- jardin pédagogique cour école avec plantes et fleurs du Morvan aux vertus culinaires ou thérapeutiques
- pieds de murs en granit de la traversée du Bourg en végétal local
- verger conservatoire avec espèces anciennes fruitiers du Morvan
- végétalisation du cimetière (enherbement et fleurissement)
- plantation d'arbres et d'arbustes (parking face église, pignon église..)



Le cimetière avant projet







Le parking avant projet







Pieds de murs traversée du Bourg avant projet





Le jardin clos avant projet







Objectif paysager

Le constat

Certains espaces sont pauvres en fleurs, arbustes et

- ✓ n'attirent pas la biodiversité (abeilles, insectes)
- ✓ ne mettent pas en valeur les paysages de la commune

Actions

- Fleurissement et plantations par des espèces horticoles colorées







Objectif pédagogique

informer, sensibiliser adultes et enfants à la nécessaire préservation de notre biodiversité locale, de la ressource en eau

Le constat



Aucune information pour:

- ✓ Mettre en valeur notre patrimoine naturel, historique...
- ✓ Sensibiliser jeunes et adultes sur la nécessaire préservation de notre environnement, de notre cadre de vie

Actions



- Mise en place platelage découverte Plaine et de ses abords: richesses faune et flore
- Panneaux pédagogiques Plaine, jardin pédagogique, verger conservatoire
- Mise en place de cuves de récupération d'eau de pluie: eau ressource à préserver





Objectif démarche participative dans la construction du projet

- Réunion de présentation d'un avant projet aux habitants et associations locales pour amendements et remarques
- Présentation du projet définitif aux habitants et associations locales
- 2 demi-journées de découverte du jardin pédagogique aux habitants et voisins par SILENES Graines du Morvan





Objectif d'adapter les espaces publics aux changements climatiques réaménager les espaces publics pour les adapter aux changements climatiques et que les habitants et visiteurs se (ré)approprient les lieux

Le constat



- ✓ Artificialisation des sols importante sur le grand parking
- ✓ Minéralisation dominante au cimetière (graviers...difficulté d'entretien, application Zéro Phyto depuis 2020..)
- ✓ Peu d'ombre sur le grand parking et friche
- ✓ Les habitants et visiteurs désertent ces endroits



Actions

- ✓ Désimperméabilisation de certaines zones artificialisées: création noue d'infiltration parking Place Henri MEUNEVEAUX, engazonnement du cimetière, pergola ombragée jardin pédagogique, plantations de fruitiers sur une zone nue et minérale...



Objectif préservation du patrimoine du Morvan

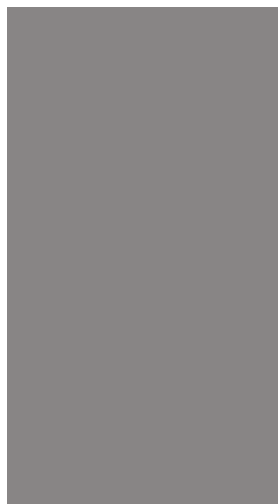
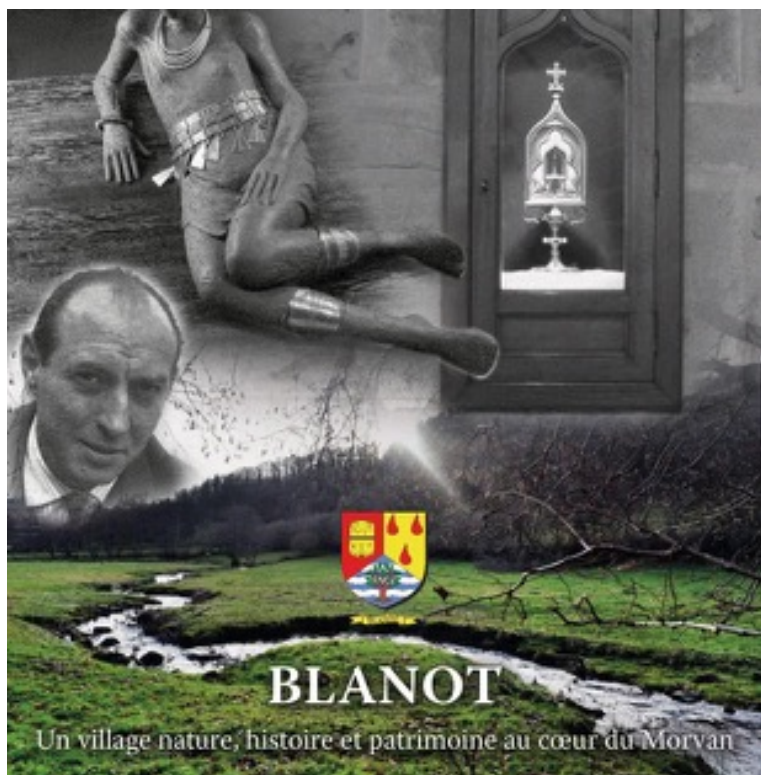
préserver les atouts de notre commune, le patrimoine

Actions



- Remettre en place un jeu de quilles, mémoire des jeux du passé à Blanot
- Panneau permettant de mettre en valeur les atouts de la commune







Objectif économique

faire travailler les artisans et entreprises du secteur

- Paysagiste concepteur (Atelier du Bocage) – Montceau les Mines: 73 kms
- Terrassement (GTPM G GERVAIS) – Saint-Martin-de-la-Mer : 11 kms
- Renaturation locale (SILENES Graines du Morvan) – Saulieu: 15 kms
- Fleurissement paysager (CHAPEY) – Blanzey: 68 kms
- Verger conservatoire (GERARD) – Avallon : 54 kms
- Mobilier bois (Scierie P CAPITAIN) – Champeau-en-Morvan: 22 kms
- Panneaux pédagogiques (Pic Bois) – Vosges : 212 kms



4. Les aides et financeurs

Les appuis techniques et conseils

- CAUE
- Parc Naturel Régional du Morvan

Les financeurs

- Région – Contrat Espace Naturel Remarquable (ENOR)
 - 80% phase ingénierie paysagiste/ingénieur
 - 50% phase travaux
- Département de la Côte d'Or - Programme Biodiversité : 30%
- Autofinancement Commune: 20%



4. Les aides et financeurs

Plan de financement (HT)

Phase étude

- Ingénieur écologue = 3347,50 euros
- Paysagiste concepteur = 8547,50 euros

Total = 11 895,00 euros HT

Subvention Région (80%) = 9516 euros

Financement commune (20%) = 2379 euros

Phase travaux

- Terrassement = 47 752 euros
- Mobilier bois = 17 471 euros
- Renaturation végétal local = 3 625 euros
- Fleurissement horticole = 10 478 euros
- Verger conservatoire = 6 930 euros
- Panneaux pédagogiques = 8 744 euros

Total = 95 000 euros HT

Subvention Région (50%) = 47 500 euros

Subvention CD 21 (30%) = 28 500 euros

Financement commune (20%) = 19 000 euros